



Kubski Grégoire, Pythoud-Gaillard Chantal

Soutien à l'accès aux soins bucco-dentaires pour les plus démunie-e-s

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 12.06.23

Transmission au CE : *12.06.23

Dépôt et développement

Dans la grande majorité des cas en Suisse et à Fribourg, les coûts des soins bucco-dentaires sont à la charge des ménages, contrairement à la majorité des autres Etats de l'OCDE. En période d'inflation et de pression sur le pouvoir d'achat, les familles précarisées ont tendance à renoncer à ces soins pour des raisons financières. Un article récent de 24 heures atteste que plus de la moitié des familles (53 %) affirment avoir déjà renoncé à un traitement médical ou thérapeutique, comme des traitements dentaires, pour des raisons de coûts (24 heures, « Les familles suisses sont sous pression financière », 4 avril 2023). Selon l'Office fédéral de la statistique, c'est en premier lieu aux soins dentaires que les gens renoncent pour des raisons financières (OFS 2022). C'est spécialement le cas pour les personnes âgées dont la situation financière est fragile qui renoncent fréquemment à ces soins. Cela a des conséquences dramatiques pour cette catégorie de personnes qui doivent se priver de toute une série d'aliments difficiles à mâcher, ce qui entraîne des carences et des troubles digestifs. Les coûts médicaux qui en découlent reviennent au demeurant cher à la société dans son ensemble.

Avec la loi sur la médecine dentaire scolaire adoptée par le Grand Conseil en décembre 2014, le Canton de Fribourg prévoit des mesures de prévention auprès des enfants et des jeunes, notamment par le biais d'unité d'enseignement de la prophylaxie dentaire. Cependant, cela ne suffit pas et il n'y a pas de sensibilisation aux adultes et personnes âgées précarisées sur l'accès à ces soins.

Si les affections bucco-dentaires ne sont pas traitées de manière précoce, des complications sérieuses peuvent apparaître, soit localement, soit être la cause de problèmes de santé beaucoup plus graves : en d'autres termes, favoriser l'accès le plus large possible aux dépistages et aux soins bucco-dentaires permet un fort retour sur investissement par le biais d'économies dans les coûts de la santé. Comme l'a souligné récemment le Dr. Etienne Barras, médecin-dentiste conseil de l'Etat du Valais : « Un franc investi dans la promotion de la santé bucco-dentaire permet d'économiser 10 francs dans les soins » (cité par l'ATS, 27 avril 2023).

Les soussigné-e-s proposent que l'Etat rembourse les factures dentaires pour les personnes au bénéfice d'un subside à l'assurance-maladie jusqu'à un montant annuel maximum qui pourrait être de 500 francs par personne, ce qui correspond au coût moyen des soins dentaires en Suisse par personne et par an (24 heures, « La facture très opaque des soins dentaires », 11 janvier 2018) ou qui pourrait être proportionnel au montant de la subvention accordée.

Par la présente motion, les soussigné-e-s demandent une modification de la base légale topique afin qu'un montant annuel à définir soit accordé aux bénéficiaires de subsides pour leur garantir l'accès aux soins bucco-dentaires.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).